

Eaux rÃ©siduaires urbaines : Les Ã‰tats européens veulent allonger les délais d'application

Dossier de la rÃ©daction de H2o
November 2023

Les Ã‰tats européens se sont accordÃ©s sur une position commune au sujet de la rÃ©vision de la directive relative aux eaux rÃ©siduaires urbaines. Comme pour le Parlement européen, l'ambition est en recul par rapport aux propositions de la Commission. Alors que la Commission européenne souhaitait imposer la collecte des eaux usÃ©es aux petites agglomÃ©rations, dÃ's 1 000 Ã©quivalents-habitants (EH) et ce dÃ's le 31 dÃ©cembre 2030, les Ã‰tats membres prÃ©fÃrent fixer ce seuil Ã 1 250 EH et reculer Ã©galement la date Ã 2035. La version du texte adoptÃ©e par les Ã‰tats fixe Ã 2035 le dÃ©but pour l'Ã©tablissement d'un plan intÃ©grÃ© de gestion des eaux rÃ©siduaires couvrant les agglomÃ©rations de plus de 100 000 EH, et Ã 2040 pour celles comprises entre 10 000 et 100 000 EH. Ces plans intÃ©grÃ©s de gestion seront rÃ©examinÃ©s au moins tous les six ans.

Par ailleurs, les Vingt-Sept proposent de mettre en place certaines dÃ©rogations pour les petites agglomÃ©rations et les adhÃ©rents rÃ©cents Ã l'UE. Enfin, si l'installation d'un systÃme de collecte des eaux usÃ©es ne se justifie pas, ou n'est pas faisable ni efficace au regard des coÃ»ts, les Ã‰tats membres pourront accepter des systÃmes individuels pour la collecte et le traitement des eaux urbaines rÃ©siduaires. Une position opposÃ©e Ã celle de la Commission, qui estime que l'assainissement non collectif doit Ãªtre limitÃ© Ã des cas exceptionnels.

Actu-Environnement Â Â